



Noms	
Auteur(s) :	René Lamirande
Réviser(s) :	Man Hua
Approbateur :	Man Hua
Coordonnateur du document :	Man Hua

I. CHAMP D'APPLICATION

Cet avis s'adresse à l'ensemble du personnel du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ).

II. EXPOSÉ DE L'AVIS DE MODIFICATION

- Cet avis concerne l'entretien effectué par les compagnies externes pour les microscopes et les stéréoscopes. Après avoir vérifié la documentation fournie par les manufacturiers et des dossiers colligés par le LSPQ, il a été décidé que les vérifications d'entretien par les compagnies externes seront effectuées au deux (2) ans et non à l'année. Cette décision se réfère au document PR-CQE-002.
- De plus, il ne faut pas tenir compte des étiquettes d'entretien annuel des compagnies externes qui sont apposées sur l'ensemble de ces équipements.

III. PÉRIODE D'APPLICATION

Cet avis de modification s'applique jusqu'à la révision des procédures citées précédemment.

Justifications : ACP-16-006